

Séance publique du 18 décembre 2007

Délibération n° 2007-4571

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Quartier de Vénissy - Convention de mandat pour l'aménagement des espaces extérieurs du centre commercial - Bilan de clôture et quitus à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2000-4897 en date du 25 janvier 2000, le conseil de Communauté a décidé de confier, par voie de mandat, à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), l'opération de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Vénissy liés à la réalisation d'un pôle de services publics à Vénissieux.

Le bilan financier définitif présenté par la SERL, dûment visé par un commissaire aux comptes, fixe le montant des dépenses totales à 506 291,38 € TTC, y compris la rémunération de la SERL.

Le total des sommes versées par la Communauté urbaine à la SERL s'élève à 537 664,03 € TTC, ce qui donne un solde de 31 372,65 € TTC à reverser par la SERL à la communauté urbaine de Lyon.

Les travaux étant achevés conformément au programme défini, la SERL demande quitus de sa mission, en application des stipulations de l'article 10 de la convention de mandat ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif présenté par la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour l'opération relative à la requalification des espaces extérieurs du centre commercial Vénissy liés à la réalisation d'un pôle de services publics à Vénissieux.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

3° - Constate un excédent de 31 372,65 € TTC et autorise le recouvrement de la somme correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 238 100 - fonction 824 - opération n° 0061.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,